



5ème w-end de garde a cheval sur 2 mois

Par **laurent**, le **06/02/2009** à **04:19**

Bonjour,

je suis divorce et j'ai un droit de garde 1 3 et 5ème w-end
quand le 5ème w-end est a cheval sur 2 mois comme en janvier et fevrier 2009 doit on le
considerer comme le (eme w-end ou le premier de fevrier 20109
pour ma part il est logique que ce soit le (eme w-end car le samedi 31 janvier
le socui c que mon ex-femme ne l'entend pas ainsi elle me soutient qu c mon premier w-end
de fevrier car le 1er fevrier c t dimanche
est ce le samedi ou le dimanche le jour de reference
pour moi le 1er w-end de fevrier c samedi 7 fevrier et je compte les recupere demain vendredi
6 fevrier pour mon droit de garde
si elle refuse et que je suis dans mon je fais quoi je vais porter plainte ?
merci par avance de vos reponses a bientôt

Par **caromaiwen**, le **06/02/2009** à **07:07**

Bonjour

je vous confirme que le 5 ème week end de janvier etait le 31janvier et 1 er février et le 1er
week de fevrier le 07/02 et 08/02
Essayer de lui faire entendre raison sinon vous etes aussi en droit de porter plainte.

Par **laurent**, le **06/02/2009** à **10:50**

bonjour j'ai essayé de lui faire comprendre donc je crois que malheureusement je devrais aller porter plainte
merci c la premier fois que je vais porter plainte mais honnetement je n'ai plus que cette possibilte
par contre si je n'ai pas mes enfants ce w-end dois je y aller la semaine prochaine ou non les chercher ?
merci